

attention. Ainsi, un pêcheur laborieux et honnête que je connais depuis des années et qui habite l'île Campobello a souffert d'une longue maladie. Le médecin le plus rapproché se trouvait à Lubec, dans le Maine. Un transbordeur d'automobiles relie Campobello à cette ville du Maine. C'est une course de dix minutes à travers la passe de Lubec. Le médecin le plus rapproché, au Canada, se trouvait à environ 70 milles. La santé du pêcheur ne lui permettait pas de faire le voyage de 140 milles aller et retour pour consulter un médecin canadien.

Le médecin de Lubec, connaissant sa situation financière, a ajusté sa note de consultations et de médicaments en conséquence. Je suis sûr que le coût était comparable à celui qu'on aurait exigé au Canada. Néanmoins, cette maladie prolongée lui a coûté près de \$400 en tout. Si ce pêcheur était entré dans un hôpital canadien, le coût aurait été d'au moins trois fois plus élevé. Le ministère a refusé de prendre cette dépense à sa charge. La loi ne renferme aucune disposition à l'égard de ces cas. A mon avis, elle devrait être modifiée pour s'étendre à ces cas d'urgence puisque, dans les circonstances, il était impossible à ce malade d'aller consulter un médecin au Canada.

Beaucoup de pêcheurs américains, en particulier les capitaines de cargo, ont connu la même expérience pendant qu'ils naviguaient dans les eaux canadiennes.

M. Broome: Avez-vous soumis cela au gouvernement précédent?

M. Stuart (Charlotte): Non. J'avoue que je ne l'ai pas fait, car jusqu'à l'an dernier on ne m'avait pas encore montré qu'il s'agissait de quelque chose de grave. Mais nous avons eu cette année trois ou quatre cas très graves. Je n'aurais pas hésité à en faire part à n'importe quel gouvernement. Ce n'est pas mon genre. Je suis aussi disposé à soumettre cette question à un gouvernement libéral que je l'aurais été à la soumettre au gouvernement conservateur.

Le très hon. M. Gardiner: Et vous auriez eu plus de chance d'obtenir une intervention.

M. Stuart (Charlotte): Et j'aurais eu plus de chance d'obtenir une intervention. Je crois que les gouvernements du Canada et des États-Unis pourraient en venir à un accord réciproque prévoyant des cas du genre de ceux que j'ai exposés, puisque les pêcheurs américains sont eux aussi protégés par un plan d'assurance analogue. C'est une question de la plus haute importance pour ceux qui vont en mer, et je peux dire aux honorables députés que je connais personnellement des hommes qui n'auraient absolument pas pu assumer les frais provoqués par leur maladie

[M. Stuart (Charlotte).]

s'ils n'avaient pas bénéficié de ce grand service.

Je vais maintenant revenir, pour la dernière fois, à une question très délicate. Je veux rappeler encore au ministre que l'on redoute beaucoup dans les Maritimes, à l'heure actuelle, de la part des États-Unis des représailles qui pourraient porter un grave préjudice à notre industrie de la pêche. Je crois qu'on s'en occupe à Washington en ce moment même. L'honorable député qui est là-bas peut sourire, mais j'ai travaillé dans cette industrie pendant 25 ans, et je crois la connaître et savoir les inquiétudes qui lui sont propres. Je pourrais dire également que j'ai connu la disette des années 30 dans cette industrie; j'ai navigué en eau salée pendant quatre années consécutives pour essayer de gagner mon pain, et c'est pourquoi je crois savoir mieux que personne ce que les pêcheurs doivent endurer pour assurer leur subsistance. La situation n'est pas brillante dans l'industrie de la pêche aujourd'hui, et je puis certifier au ministre, et je sais que tous les députés des Maritimes ici présents s'en rendent compte, comme d'ailleurs ceux qui viennent de la côte du Pacifique, que c'est une affaire extrêmement grave...

M. Broome: De quoi s'agit-il?

M. Stuart (Charlotte): Il y a une industrie de la pêche là-bas aussi, si l'honorable député ne le savait point.

Une voix: Nous vendons aux États-Unis.

M. Broome: Non, non. Je regrette, mon ami, mais je dois vous interrompre un moment. Nous ne vendons pas de saumon du tout aux États-Unis.

M. Stuart (Charlotte): Où vont votre bois et votre pâte de bois, en Alaska?

M. Broome: Nous ne parlons pas de pâte de bois mais de poisson. N'essayez pas de me dire que vous ne faites pas affaire avec les États-Unis.

M. Baskin: Il y a aussi trop de bois à pâte qui s'en va aux États-Unis.

M. Stuart (Charlotte): Il y a trop de bois à pâte qui s'en va aux États-Unis? Je veux que cela figure au compte rendu. J'aimerais montrer cela à mes amis de Charlotte, car aujourd'hui 85 p. 100 des fabricants de pâte de bois dans ma circonscription ne peuvent vendre une seule corde de bois, et si vous pouvez le faire pour eux ils en seront très reconnaissants. Ils ont bien le bois et l'énergie et ils sont disposés à travailler, mais il n'y a pas de marché pour leur bois. Vous croyez peut-être que ces restrictions à la vente des produits canadiens aux États-Unis sont une plaisanterie. J'admets que le *Globe and Mail*